

COMITE PARITAIRE ACP/CEE
Grenade, le 31 mai 1978

Discours de Monsieur Claude CHEYSSON, Membre de la Commission
des Communautés européennes, Commissaire au Développement

Nous sommes maintenant, Monsieur le Président, à mi-course de la Convention de Lomé, quelques mois avant l'ouverture d'une négociation. C'est pourquoi, je crois préférable de rendre compte à cette paritaire de l'évolution de notre coopération et des intentions qui se dessinent pour la suite.

J'y suis d'ailleurs incité grâce au remarquable rapport du Président GUILLABERT que je me permets de féliciter, ainsi que par une prise de position passionnante et, à mon avis, provocante du délégué du Botswana.

Tout le monde reconnaît que la Convention de Lomé se déroule de manière intéressante.

Le Conseil des Ministres a, pour la première fois dans l'existence de notre coopération, dépassé le stade ennuyeux et stérile de l'échange de positions par les deux Présidents. Pour la première fois, le Conseil des Ministres de mars dernier a représenté un dialogue. Il s'est centré sur quelques sujets, les autres étant traités selon les voies administratives qui s'imposent. Il y avait à la table un nombre remarquable de représentants des Exécutifs. Grâce à cela, le débat a été très riche sur quelques sujets de la Convention de Lomé et, au-delà, il n'y a pas eu, je crois, depuis le début du Dialogue Nord-Sud, d'autres occasions où des membres de gouvernement examinent les sujets au fond et non pas la petite pellicule superficielle représentée par le texte des résolutions adoptées à leur sujet.

2.-

Je serais moins enthousiaste - et je tiens à le dire avec la franchise que cette Commission m'a toujours permis - sur l'état de la coopération entre les Ambassadeurs ACP et CEE. C'est une structure très lourde aux fruits encore verts mais le groupe ACP a d'autres possibilités de se faire entendre, au niveau du Conseil des ministres et dans ses rapports directs avec la Commission. Heureusement aussi, nos délégués sur place reçoivent de la part des gouvernements auprès desquels ils sont accrédités, le meilleur soutien, et la coopération quotidienne se poursuit dans des conditions sans égales par ailleurs.

Le rapporteur a examiné les problèmes de la coopération financière et technique. Je suis - plus encore que lui - impressionné par la rapidité des engagements. Aujourd'hui, 1,261 mio d'UC ont été engagés sur les 3 milliards du FED, soit 42 %. 130 millions sur les ressources propres de la Banque européenne d'investissement, soit 34 %. C'est assez remarquable si vous pensez que la Convention n'est en vigueur que depuis 2 ans et 2 mois et qu'il fallait au départ constituer les portefeuilles de projets qui n'existaient pas. C'est encore insuffisant et pour la Convention suivante, la Commission proposera qu'avant la fin de cette Convention nous consacrons une année, l'année 1979, à préparer les projets qui pourraient être soumis au financement de la Communauté dans la Convention suivante, de façon à gagner - disons-le très simplement - un an dans les engagements. Ce que nous avons fait constitue un record par rapport à n'importe quelle agence internationale, la Banque mondiale, à n'importe quel système bilatéral et même par rapport à nos projets nationaux.

Les chiffres d'ailleurs bruts sont trompeurs. Il convient M. le Président, de distinguer entre l'aide projet et les moyens globaux de financement.

Sur ces derniers, n'oublions pas que certains n'apparaissent pas dans les statistiques du Fed, soit parce qu'ils se placent hors Convention de Lomé, soit parce que pris dans la Convention de Lomé ils sont financés par ailleurs. Au sujet du sucre, je signalerai tout à l'heure que cela correspond à un transfert effectif payé par le budget de la Commission dépassant maintenant 200 millions d'uc par an et ceci est payé année après année et payé aussitôt, mais cela n'apparaît nul part dans les rapports sur la Convention de Lomé car cela ne vient pas du budget du Fed. Si j'évoquais la viande bovine, je devrais signaler que dans le pays pour lequel ce règlement très spécial a été fait, le bénéfice de ces dispositions a représenté entre 11 et 14 millions d'uc par an, somme payée chaque année - il ne s'agit pas de promesse - mais de paiement. Donc, chaque année, ce pays reçoit une somme équivalente au 2/3 du total de son programme Fed sur 4 ans. Ceci n'apparaît nulle part dans les chiffres de paiement puisque c'est le chapitre "recettes" du budget de la Commission qui en a été affecté et non pas le budget du Fed. Je pourrai multiplier les exemples, signaler par exemple qu'au titre de l'aide alimentaire nous envoyons effectivement 90 millions d'uc d'aide alimentaire par an et j'ai appris qu'il y avait eu un incident portant sur 50.000 uc (par rapport à ces 90 millions annuels) - j'en suis désolé - les informations précises seront transmises dès que nous les aurons reçues de Bruxelles, mais il s'agit, M. le Président, de 50.000 uc sur un programme global ACP d'aide alimentaire de 90 millions payés année après année. Il est vrai que les déboursements ne sont pas aussi rapides que nous pourrions le souhaiter, cela relève de la nature même de l'aide projet.

Je crois cependant qu'il faut aller plus loin dans l'analyse. Pourquoi les déboursements sont-ils parfois lents ? Il ne suffit pas de dire qu'ils le sont dans le cas de toutes les agences, dans le cas même de l'application de nos budgets nationaux, dans chacun de nos pays, il convient de comprendre. Alors je soulignerai, Monsieur le Président, plusieurs choses. D'abord, mais ceci n'est une remarque que pour une partie de la Commission, à savoir les Parlementaires européens, nous avons de redoutables problèmes d'effectifs dans la Direction générale du développement, mais c'est une affaire interne.

Deuxièmement, nous constatons que certains projets sont fort ambitieux et je m'en félicite. Mais il est évident que les plus gros projets comportent des délais dans leur mise en place. Il en va ainsi pour tous les projets qui font l'objet de co-financements. Dans le remarquable rapport de M. Guillabert je note une lacune sur le problème des co-financements. Or, c'est un des grands succès de cette Convention par rapport aux précédentes, de la Communauté par rapport aux aides bilatérales. Nous avons actuellement signé une trentaine de projets, signé et conclu, portant sur 2 milliards 200 millions d'uc dont 400 à peine proviennent du FED. Tout le reste provient de co-financements. Autrement dit, dans ces projets - vous avez, pays ACP - multiplié par 5 le FED. C'est un succès remarquable. Dans certains cas, d'ailleurs, le ratio est encore plus fort - je pense à des projets routiers récents où notre participation n'atteint pas 10 % - tandis que 90 % viennent de co-financements et la diversité de ces co-financements est fort impressionnante : membres de la Communauté, Banque mondiale, Banque africaine de développement, mais aussi aide américaine, aide canadienne, aide norvégienne et principalement aides arabes.

.../..

Je suis dans 8 jours en Arabie Saoudite, après m'être rendu à Koweït, car nous avons avec ces 2 fonds, les plus riches du monde arabe, des financements considérables. J'étais il y a quelques jours en Tanzanie où conformément au désir marqué par le Gouvernement du Rwanda, nous avons décidé de tenter d'avoir un financement saoudien sur toute une partie du désenclavement du Rwanda à travers la Tanzanie. Nous savons que nous l'obtiendrons. Mais ne nous faisons pas trop d'illusions, ces co-financements qui sont considérables en portée financière prennent du temps car mettre plusieurs fonds, plusieurs financiers d'accord, sur un projet est beaucoup plus délicat que le faire seul. Autre raison souvent de retard : l'intégration profonde de nos projets dans la réalité locale. Monsieur le Président, quand l'ensemble des conventions de financement seront signées, on s'apercevra que 40 % environ vont dans le domaine rural. Très souvent sous forme de petits projets qui ne comportent pas d'importation de matériel européen, avant tout des coûts locaux. Développement de périmètres rizicoles, petites opérations au profit des coopératives, etc... Mais ceci comporte du temps, bien plus que de commander une centrale électrique en Allemagne ou que d'acheter une grue pour un bateau en France. Plus le projet est complexe, plus sa réalisation prend du temps et cependant dans la mesure où la Convention de Lomé donne aux gouvernements la possibilité de couvrir des frais locaux, de pénétrer dans la vie profonde du pays, elle constitue un instrument précieux.

..//..

Dernière remarque enfin sur certains retards, et c'est le seul domaine où je me sens totalement désarmé, c'est quand le retard est dû à la faiblesse administrative locale. M. le Président, notre règle d'or est qu'en aucun cas nos experts, nos délégués n'ont le droit de tenter de se substituer le moins du monde aux autorités locales. Alors, lorsque les autorités locales connaissent d'autres priorités dues aux troubles dans la région, dues à des catastrophes, dues à des changements de régime, nous avons une période d'arrêt de notre développement en projet et sur ce plan je n'ai pas de réponse, nous sommes obligés d'enregistrer les retards.

Tout ceci dit, merci à cette Commission de faire pression sur nous - je crois qu'elle a raison de le faire - que la pression doit être maintenue sans cesse et je me servirai de cette pression - je ne vous le cache pas - pour parfois obtenir au sein du Comité du FED ou dans nos difficultés avec des budgets nationaux, de plus grande rapidité. Pourrait-on modifier les procédures, on peut toujours améliorer.

M. le Président, je tromperais cette Commission - et elle m'en voudrait à juste titre - si je lui disais qu'on peut aller très loin dans cette amélioration des procédures. N'oublions pas que 9 gouvernements, 9 ensembles nationaux, sont derrière la Communauté, et qu'il faut convaincre ces 9 autorités de la pertinence de nos actions et de leur transparence. N'oublions pas qu'il y a certaines parties du Tiers-Monde où des soupçons ont parfois été portés sur les conditions dans lesquelles les marchés étaient passés.

../..

Nous n'avons jamais eu cela à la Communauté, il n'y a pas un de nos marchés qui ait fait l'objet de soupçon, de dénonciation quant aux conditions dans lesquelles ils avaient été passés, et quant aux intérêts particuliers qui auraient pu être servis à cette occasion. La contre-partie est que l'appel d'offre est la règle d'or, le marché de gré à gré est interdit et le demeurera, nous tenons à garder une transparence totale dans l'utilisation des financements qui ont lieu dans les différents pays, je crois qu'il n'y a pas d'autre voie possible.

.../..

M. le Président, j'ai insisté très longuement sur ces problèmes car je me suis rendu compte qu'ils intéressaient les Parlementaires, les Représentants des forces politiques ici présents. Je passerai donc rapidement sur le problème du financement, mais pour signaler - et ceci fera écho à la remarque du délégué du Kenya il y a un instant - que la priorité aux moins avancés est parfaitement établie dans la Convention de Lomé, l'article 48 fixe la liste des pays les moins avancés, ils représentent 40% en population de la totalité des groupes ACP et ils bénéficient de 66% de l'ensemble des financements du FED. Les 2/3 des financements FED pour 40% des populations les moins avancés. Mais également, c'est à eux que s'adressent évidemment l'aide alimentaire, les aides exceptionnelles, les conditions particulières du Stabex et même nos actions en dehors de la Convention de Lomé. Sur ce plan, je suis heureux de confirmer à la Commission paritaire que dans le cadre de l'effort fait par la Communauté et ses Etats membres pour développer une "action spéciale" en faveur des pays les moins avancés qui n'a rien à voir avec la Convention de Lomé, qui résulte du dialogue Nord-Sud, 170 millions de dollars sont réservés aux pays les moins avancés de la Convention de Lomé, les moins avancés parmi les ACP, ceci bien naturellement en dehors de l'application de la Convention.

Les commentaires qui ont été faits dans le rapport du Président GUILLABERT dans cette salle montrent que les principes du Stabex sont maintenant bien compris, que les mécanismes fonctionnent. Pour la première fois, cette année, nous aurons les deux premiers versements en reconstitution du fonds, donc l'ensemble du mécanisme est en place. Pour la première fois, cette année - et je tiens à le signaler - nous allons utiliser une facilité existant dans le règlement Stabex et qui permet en cours d'exercice et en cas de ca-

.../...

tastrophe de procéder à une avance sur le Stabex dû pour l'année. C'est malheureusement un pays que connaît bien le rapporteur général qui a été victime d'un effondrement de sa production principale d'exportations à la suite d'une sécheresse exceptionnelle. Sans attendre les résultats de l'année 78, j'ai pris l'engagement vis-à-vis de ce Gouvernement de faire procéder à une avance dans la première quinzaine de juillet. Ce versement, ceux qui ont eu lieu ailleurs montrent la pleine valeur du Stabex. Un premier ministre d'un Etat ACP me racontait récemment que dans une partie de son pays qui est régulièrement frappée par des cyclones, la population tendait à abandonner la culture du coprah. Parce que les paysans savaient que tous les 5 à 7 ans la production d'une année disparaissait. Cela signifiait des conséquences graves : diminution de production et migration des populations correspondantes vers le reste du pays qui est déjà trop peuplé. Le Stabex est intervenu la première année. Les paysans à leur surprise ont été intégralement compensés de leur perte de coprah. Le résultat étant que depuis lors cette production de coprah qui diminuait régulièrement année après année croît maintenant régulièrement de 10% par an.

Le Stabex est bien autre chose qu'un moyen de financement, c'est un élément de sécurité, si le Stabex reste un mécanisme applicable par produit, produit par produit, il continuera à constituer un élément fondamental de stabilisation de certaines productions, d'amélioration sur la ligne de ces productions, alors que le danger est très grand dans le Tiers-Monde et surtout dans les parties fragiles de son économie rurale de voir l'urbanisation se développer, de voir les paysans abandonner certaines cultures pour se reporter vers les villes.

.../...

Nous sommes ainsi entrés, Monsieur le Président, dans le domaine commercial. Je n'ai rien à ajouter sur un certain nombre de produits et, à moins de questions, n'en parlerai donc pas. Je voudrai dire quelques mots de la banane, en revanche, d'abord parce qu'il manquerait quelque chose dans une Commission paritaire s'il n'y avait pas le dialogue habituel entre le Commissaire et les pays producteurs de bananes. Ensuite, Monsieur le Président, parce qu'une fois de plus je voudrais dénoncer, avec l'impertinence que vous m'avez autorisée, l'approche du problème de la banane sous forme d'accords gouvernementaux permettant de réserver une partie du marché communautaire aux bananes ACP. Je répète que ce ne sont pas les Gouvernements qui achètent des bananes, ce n'est pas la Communauté non plus, donc des accords entre Ambassadeurs entre Ministres sur l'achat de bananes n'ont aucune valeur autre que celle du papier sur lequel ils sont écrits.

En revanche, je voudrais féliciter les pays ACP de faire preuve de l'agression qui est nécessaire sur le marché de la banane. Vous avez créé une organisation commune, bravo, non seulement cela, mais une opération géniale est en cours de développement sur la banane actuellement à partir d'un des pays ACP. Le marché non ACP de la banane, principalement le marché allemand, est tenu, comme vous le savez, par des bananes provenant des républiques qui portent le même nom, les républiques bananières. Il se trouve que dans la rivalité entre les exploitants, ou dois-je dire exploiters de ces républiques et de ces bananes, un des tenants de cette affaire souhaite disposer d'une quantité supplémentaire de bananes. Ceci est dû aux difficultés qu'il rencontre aux Philippines et ailleurs. Un des tenants du marché allemand s'est donc rendu dans un pays ACP pour leur demander de fournir des bananes. Voilà une agression sur le marché allemand dont le

.../...

résultat est imminent, les bananes ACP vont pénétrer sur le marché allemand par une opération commerciale de grand style. Cette opération a un autre avantage, c'est que ce pays qui exportait 70.000 tonnes de bananes par an va dorénavant en exporter 150.000 tonnes, c'est-à-dire un bananier de 3.000t. par semaine. Or, la technique de la banane montre que c'est au rythme d'un bateau par semaine que l'on a la position la meilleure compte tenu des temps de mûrissements. Voilà une victoire remportée sur la banane, qui n'est pas due à un accord signé avec la Commission, les Ambassadeurs, les Ministres ou je ne sais quel fonctionnaire, elle est due à une agression commerciale sur le marché que naturellement nous soutenons, il faut que l'économie bananière se développe, c'est ainsi qu'elle se développera.

Monsieur le Président, le problème du sucre a été évoqué et je serais lâche si je n'en parlais pas ici. Le problème du sucre doit être pris avec le plus grand sérieux. La production de canne à sucre est un élément essentiel dans la vie d'un certain nombre d'Etats ACP. En regard, nous avons un marché mondial épouvantable. C'est le plus mauvais marché de commodités existant dans le monde à l'heure actuelle. La production mondiale a dépassé 92.000.000 de tonnes, alors que la consommation annuelle est de 85 millions. Il y a actuellement une surproduction de sucre de 7 millions de t. par an. Alors il faut du côté de la Communauté faire preuve d'un grand courage. dans cette affaire et en dépit des protestations véhémentes de certains Etats membres de la Communauté, la Commission a obtenu du Conseil des Ministres des mesures très courageuses qui vont

.../...

inciter les producteurs européens à diminuer leurs productions. Ceci nous a amené à diminuer le prix garanti pour le sucre de nos producteurs betteraviers de 3,5% d'une campagne sur l'autre. Il y a une très légère augmentation du prix du quota A, mais comme la quantité du quota B est largement réduite, le prix payé aux producteurs européens diminue de 3,5% d'une campagne sur l'autre. Voilà l'effort que nous faisons. Alors que nos partenaires ACP comprennent que nous sommes engagés d'une politique singulièrement dure à l'intérieur de la Communauté.

En ce qui les concerne, nous ne pouvons donc leur proposer qu'une augmentation de 2% exprimée en U.C., ce qui fait une augmentation de 7% en livre sterling qui est la monnaie dans laquelle ils vendent leur sucre et qui serait de 13% en dollars américains. Pourquoi, ne pouvons-nous pas faire plus, pourquoi est-ce le plafond ? Parce que, Monsieur le Président, et les personnes qui sont ici présents sont trop averties des questions politiques pour ne pas le comprendre, nous ne pouvons pas et personne ne pourra offrir à des producteurs extra-communautaires un prix garanti avec garantie d'achat qui soit supérieur à ce que nous offrons à nos propres producteurs pour une partie de leur production - je rappelle que le reste de leur

.../....

production n'est garanti qu'à 70% de ce prix. On peut se battre comme les montagnes, mais nous n'avons pas de possibilité d'offrir un prix garanti et une garantie d'achat d'un sucre dont nous n'avons aucun besoin, qui soit supérieur au maximum de ce que nous offrons à nos propres producteurs pour une partie de leur production.

Le vrai drame de l'affaire, ce sont les prix mondiaux. Les prix mondiaux du sucre sur le marché de Londres étaient de 274 UC par t. en 1975 et sont tombés à 169 UC en 1976. C'est la grande chute, ehute qui s'est maintenue et l'année dernière, en dépit de l'Accord mondial sur le sucre, on est encore descendu à 122 UC par t. Pendant le même temps, le prix que nous garantissons augmente faiblement de 272 à 278 UC par t. La comparaison de 278, prix garanti, à 122, prix mandial, explique pourquoi cette opération représente un effort de plus de 200 mio d'UC par le budget de la Communauté.

Monsieur le Président, le sujet suivant que je voudrais aborder rapidement est celui de la fourniture des produits agricoles excédentaires. Les propositions que nous pouvons faire sont limitées, je le dis humblement, mais je me retrouve aux côtés du Président Guillabert pour marquer ma surprise que ces propositions n'aient pas encore été faites aux ACP. Je me féliciterai - si vous voulez bien - que cette Commission s'étonne également du retard apporté à la réponse de la Communauté dûe à des faiblesses, pour employer un euphémisme d'un certain nombre de cercles administratifs et techniques de nos gouvernements membres.

Voici donc l'ensemble de la position commerciale du côté des produits. Le progrès global n'est pas négligeable. M. GUILLABERT l'a relevé : en 1977 les exportations ACP vers la Communauté ont augmenté de 20 % alors qu'elles n'ont augmenté que de 7 % pour l'ensemble des PVD. Ceci ramène les exportations ACP en proportion globale des importations de la Communauté

au niveau de 1973. Je n'ai aucune honte de dire cela car je trouve assez remarquable qu'en 4 ans, le retard qu'avaient pris les ACP et les pays non-pétroliers par rapport aux pays pétroliers dont les exportations ont quadruplées en prix, que ce retard ait été rattrapé. Cela revient donc à dire que l'ensemble des exportations ACP a rattrapé l'ensemble des exportations du Tiers-Monde, pétrole compris. C'est un résultat loin d'être négligeable. En tout cas, M. GUILLABERT, que j'ai tant loué pour son rapport, me permettra de dire que je ne peux pas laisser passer une des phrases de ce rapport sans m'inscrire en faux. M. GUILLABERT écrit "certains Etats tiers bénéficient de régimes d'importations dans la Communauté plus favorables que ceux accordés aux ACP". Il n'y a pas, dans le Tiers-Monde, un seul pays qui ait un régime d'importation plus favorable que celui accordé aux ACP. Que l'on trouve le régime commercial des ACP insuffisant, certainement, mais que l'on dise que certains pays en voie de développement ont un régime plus favorable est une erreur.

Ceci ne suffit pas. Le simple accès libre aux marchés de la Communauté ne garantit pas la croissance commerciale et, par conséquent, le développement correspondant. C'est la raison pour laquelle un effort considérable doit être fait en matière de promotion commerciale. La promotion commerciale, cela n'est pas seulement la participation folklorique à quelques foires. C'est l'aide à la construction des structures de commerce extérieur dans les pays et dans nos capitales ou dans nos grandes villes. C'est la formation des individus, ce sont les études de marchés, etc. Sur ce plan, je voudrais noter avec beaucoup d'admiration, dans cette salle, l'ambition des programmes que nous soutenons à la demande des gouvernements de Côte d'Ivoire, de Jamaïque, de Barbades et du Kenya, plus modestement au Cameroun, au Togo, au Congo, au Soudan et à Tonga. Ces pays ont réservé des sommes importantes, surtout les premiers, dans leur programmes FED. Ils ont des

projets considérables comportant ouverture de bureaux en Europe, études de marché, formation systématique de personnel. Les résultats sont certains. Le premier pays à s'être engagé sur cette voie a été la Côte d'Ivoire, et on sait avec quel brio. Je suis convaincu que nous pouvons faire beaucoup plus en matière de promotion commerciale; encore faut-il que les gouvernements nous le proposent.

Nous pensons aussi qu'il convient de multiplier les incitations au développement industriel. La coopération industrielle, ce n'est pas seulement le centre de développement industriel. Celui-ci a une fonction limitée, : mettre des entreprises petites ou moyennes (les grandes le font toutes seules) ACP et européennes en contact direct. C'est un rôle très limité. Ce n'est pas, par le développement du Centre de développement industriel que l'industrialisation ira plus vite mais par l'utilisation des moyens existant par ailleurs. Je voudrais noter qu'environ 20 pays ACP ont retenu dans le programme FED géré par la Banque européenne d'investissement des lignes de crédit pour les petites et moyennes entreprises. Cela va de très grands pays comme le Nigéria à des pays enclavés, en situation plus délicate, comme le Lesotho et le Botswana. C'est également l'utilisation des facilités gérées par la Banque pour les capitaux à risques et pour les participations étatiques au capital social de différentes entreprises, C'est ainsi que la grande cimenterie intéressant le Ghana, le Togo et la Côte d'Ivoire peut être réalisée, par exemple.

En d'autres termes, M. le Président, je ne crois pas que les progrès à faire en matière industrielle et commerciale soient liés au fonctionnement plus ou moins harmonieux du Comité de coopération industrielle ou à l'accroissement,

en effet nécessaire mais qui sera toujours limité, des moyens du Centre de développement industriel. Il est absolument impératif d'améliorer notre coopération industrielle et commerciale.

Je retiens mot pour mot la déclaration de M. GUILLABERT. La Communauté, dit-il, "ne doit pas tirer argument d'une situation économique difficile pour revenir sur ses engagements extérieurs. Il importe au contraire de définir une politique de redéploiement industriel, d'intensifier les efforts de planification des investissements industriels". C'est notre ligne de conduite.

Monsieur le Président, je voudrais ici, au nom de la Commission, et je sais que la Communauté partage ce point de vue, déclarer la guerre au protectionnisme. Ce protectionnisme serait intolérable vis-à-vis de pays en voie de développement, surtout de nos associés, ce protectionnisme serait suicidaire, élémentairement idiot, compte tenu de la place du commerce extérieur dans la vie et le développement de la Communauté européenne. Nous avons besoin de développer nos échanges, non seulement parce que nous l'avons promis, mais parce que c'est la condition même de notre avenir. Je voudrais savoir où nous pouvons trouver des marchés plus avides d'investissements que dans le Tiers-Monde. Nous essayons de relancer les investissements sur nos propres marchés qui n'ont guère besoin d'investissements supplémentaires, à moins d'un changement fondamental dans l'approche d'un certain nombre de problèmes collectifs, de besoins des classes les plus défavorisées de notre société. Mais ceci est un problème différent. Dans le cadre de l'économie libérale où se place la quasi-totalité de nos pays, les marchés du Tiers-Monde sont la meilleure promesse de la relance de demain. Alors le protectionnisme serait folie.

Si nous acceptons cette approche, nous arrivons à des conclusions que, pour sa part, la Commission recommande au Conseil des Ministres pour la discussion de la prochaine Convention. Il ne s'agit, je le précise bien, que de propositions de la Commission. Elles sont articulées en deux schémas. Premièrement, il convient de favoriser les développements, les investissements qui apparaissent souhaitables à toutes les parties et qui sont actuellement arrêtés ou

ralentis. Je me retourne vers le représentant du Rwanda pour lui dire que malheureusement la réalité des faits économiques n'est pas aussi bonne qu'il l'a indiquée tout à l'heure. L'exploration minière est arrêtée en Afrique, sauf pour l'uranium. Là où nos sociétés dépensaient 60% de leurs frais d'exploration en Afrique il y a 15 ans, elles en dépensent à peine 10%. Les problèmes de l'énergie fondamentaux pour nous, mais pour vous aussi, car demain le Tiers-Monde dépensera autant d'énergie que le monde industrialisé aujourd'hui, demain étant l'an 2.000. L'équipement hydro-électrique, le développement systématique de l'énergie à partir de sources naturelles : soleil, vent, produits végétaux, dont la canne à sucre, les bois, les forêts etc... tout ceci exige de gros investissements. Ces investissements ne se font pas parce que ce sont des investissements à long terme - 30 ans - 40 ans et que les groupes ne sont pas prêts à l'heure actuelle à les développer. Il faut pouvoir soutenir ces investissements-là, non pas d'une manière globale, indiscriminée, mais lorsqu'ils apparaissent nécessaires. L'ambition de la Commission serait que dans la prochaine négociation nous nous mettions d'accord pour prévoir dans des cas spécifiques, proposés spécifiquement par le pays ACP intéressé, et après accord de la Communauté, que nous puissions dans ces cas seuls avoir des dispositifs particuliers d'encouragements aux investissements. Quand j'ai dit investissement, je ne parle pas du capital social, mais de l'investissement nécessaire au-delà de ce capital, les pays étant libres de garder la propriété exclusive de leur sous-sol.

.../...

Dans notre proposition, la protection ne serait pas automatique, mais elle porterait sur les investissements spécifiquement désignés par nos partenaires. Elle comporterait une présence de la Communauté, complémentaire de celle des Etats membres qui nous permettrait un dialogue indispensable avec les multinationales éventuellement concernées. Comme le Délégué du Rwanda a raison de dire qu'un pays, même la France ou l'Allemagne est trop petit pour négocier seul avec une multinationale, il faut ajouter le poids de tous nos pays dans ces négociations.

La deuxième idée, Monsieur le Président, est liée à une analyse du problème qui est assez différente, je dois le dire, de celle qui a prévalu, par exemple, dans le rapport de Mme MATHE. Nous sommes convaincus, pour notre part que le redéploiement industriel dont vous parlez est possible en Europe s'il est prévu à temps, si les éléments intéressés sont associés et trouvent un profit à ce redéploiement. Les moyens financiers pour les encourager sont disponibles. La Communauté, la Commission, la B.E.I., disposent de très importants moyens pour encourager les entreprises à s'orienter dans tel ou tel sens. Dans cette orientation devrait être prise en compte la croissance prévisible et recommandable des importations de produits manufacturés provenant des pays du Tiers-monde et en particulier de nos partenaires A.C.P.

.../...

Les moyens financiers existent, encore faut-il que nous puissions à l'avance voir se dessiner les croissances d'importations de produits manufacturés et c'est la raison pour laquelle la Commission, suggère que dans la prochaine Convention figure une disposition permettant consultation entre les Gouvernements européens et ACP dans les secteurs où une croissance rapide d'importation par la Communauté est prévisible et recommandable.

J'affirme ici que si nous avons 2, 3, 4 ans avant que cette croissance massive d'importations intervienne, nous avons les moyens de la prendre en compte, de faire la place sur le marché. Qui est nous ? Ici je suis en désaccord avec Mme MATHE. Nous, ce ne sont pas les Ambassadeurs, ni les Gouvernements, nous du côté européen, cela comporte nécessairement à côté des gouvernements, les forces économiques et les forces sociales. Les forces économiques, parce que ce sont les entrepreneurs qui devront procéder aux ajustements nécessaires, avec notre soutien, notre incitation financière.

Les force sociales car nous n'avons pas le droit de faire cela au dépend des travailleurs, il faut que les travailleurs soit chez nous en mesure de bien examiner les problèmes qui se posent à la faveur d'un tel redéploiement. La différence d'analyse entre Mme MATHE et moi s'explique par une phrase de son rapport : "Les intérêts des milieux économiques et sociaux de la Communauté sont souvent opposés à ceux des ACP". A partir de cette analyse,

.../...

Mme MATHE tire les conclusions de son rapport. Cela est parfaitement logique, mais je ne suis pas d'accord avec ce point de départ. Il n'est pas prouvé, bien au contraire, que les intérêts de nos milieux économiques et sociaux soient opposés aux intérêts des ACP.

D'abord, d'une manière générale, parce que la relance passe largement par le développement des marchés du Tiers-Monde. Deuxièmement, parce que les travailleurs européens savent fort bien que leur intérêt est le même que celui des travailleurs ACP et du reste du Tiers-Monde en face des transnationales, en face de grandes puissances économiques qui cherchent à bénéficier des conditions anormales de travail, dans certaines parties du monde, je pense aux pays d'Extrême-Orient, et enfin parce que si on analyse les types d'industrialisation, on s'aperçoit que le plupart d'entre eux correspondent à des livraisons européennes très supérieures à la valeur compétitive inverse. Ce chiffre est très impressionnant. Si le Tiers-Monde non pétrolier avait coupé ses importations de produits non pétroliers de façon à compenser le sur-prix du pétrole, il en serait résulter 3 millions de chômeurs supplémentaires en Europe. Nous aurions 10 millions de chômeurs en Europe actuellement. Les travailleurs, les syndicats européens le savent. Alors, bien sûr, il y a 600.000 travailleurs de moins dans le textile, et ceci doit être compensé. Ces travailleurs doivent avoir d'autres possibilités, mais globalement ce que gagne l'économie européenne au développement de l'industrie dans le Tiers-Monde est une condition vitale de notre croissance de demain.

Voilà pourquoi, Madame, nous avons besoin, nous Européens, d'amener les milieux économiques et sociaux à la table. Ceci porte sur nos milieux, nous ne nous mêlons pas des affaires des ACP, mais pour nous c'est un besoin vital, si, dans ce domaine, les rapports restent purement gouvernementaux et administratifs, croyez-moi la clause de sauvegarde jouera un jour. Car nous ne serons pas préparés, nous n'aurons pas fait l'effort nécessaire à l'avance

.../...

.../...

dans le minimum d'anticipation concertée - j'évite le mot planification - conjoint avec les milieux économiques et les milieux sociaux.

C'est avec le plus grand sérieux, Monsieur le Président, que je fais cette déclaration en période de crise, de stagnation, la possibilité de garder nos portes ouvertes, de ne jamais jouer de la clause de sauvegarde, est liée à cette vision anticipée du redéploiement nécessaire dans notre société. Ceci comporte pour nous la nécessité d'associer nos milieux économiques et sociaux.

Il ne suffit pas de le faire au niveau de chaque Gouvernement, comme l'écrit Mme MATHE, car un certain nombre de problèmes se posent au niveau de la Communauté. Pour le moment, le Conseil des Ministres l'a refusé. Comme Mme MATHE est diplomate en écrivant que le Conseil n'a pas été en mesure d'examiner le caractère et la portée des consultations. Ce n'est pas qu'il n'a pas été en mesure, c'est qu'il n'a pas voulu le regarder. Alors, vous, représentants des forces politiques, vous qui voyez plus loin que les gouvernements, je vous en prie comprenez combien ceci est important. Dans la négociation de demain - et là je rejoins le Président GUILLABERT, l'élément le plus important est de savoir comment nous allons enraciner notre coopération industrielle et commerciale. Ceci n'est pas une question de quelque argent supplémentaire. C'est la possibilité de prendre pleinement en compte dans notre société les éléments de développement que nous devons soutenir systématiquement dans votre société. Voilà le grand défini de la prochaine Convention.

.../...

Vous me permettez de ne pas prendre position sur la durée de la Convention, les améliorations du système Stabex, les extensions imaginées très intelligemment, qu'il me permette de le dire, par M. GUILLABERT à certains services et secteurs tertiaires, à la pêche maritime, à la coopération culturelle car je vais être négociateur dans la prochaine Convention et que je ne peux oublier cette qualité. Nous attendons les propositions ACP pour prendre position à ce sujet.

J'évoquerai donc sur la négociation que deux sujets. M. GUILLABERT recommande qu'un fonds distinct soit créé pour la promotion commerciale, un autre pour la coopération industrielle. Il y a eu des propositions de ce genre assez nombreuses, un fonds pour les micro-réalisations, un fonds pour les transports, ports, etc... Je dois dire, Monsieur le Président, que cette approche nous inquiète. Nous avons parmi les principes de base de notre politique de laisser à chaque Gouvernement le soin de fixer les priorités. Alors, tel Gouvernement, disons la Jamaïque met un morceau très important en promotion commerciale. Tel autre, parce que l'urgence est plus grande, met tout sur l'infrastructure. Un troisième mettra la totalité sur le développement industriel. C'est le cas du Nigéria. Un quatrième, le Rwanda, sur l'infrastructure y compris le développement hydroélectrique. Je me méfie des fonds distincts, du morcellement du FED qui posera des problèmes redoutables de partage ensuite entre les différents pays et qui préjuge la pondération entre les différentes formes d'action, alors que cette pondération doit être logiquement différente selon que le pays est très avancé sur le plan industriel ou, pour des raisons naturelles, physiques très peu avancé.

Ma dernière remarque sur la négociation porte sur les droits de l'homme, et plus particulièrement sur les malentendus que ce sujet crée entre ACP et Communauté, et à l'intérieur même de la

.../...

Communauté. J'en ai eu une preuve nouvelle lors du remarquable exposé du représentant du peuple rwandais. Le début de son exposé soulignait qu'au Rwanda on est, comme dans tous les pays ACP, très attaché au développement de l'homme, mais il craignait que nous essayons d'imaginer des mécanismes permettant de sanctionner ou de punir. Il n'est pas question de cela. Nos opinions sont maintenant sensibles à l'existence de l'homme, au respect de sa dignité.

Il y a 30 ans, dans nos pays, on était ému par ce qui se passait chez nous et non par ce qui se passait à l'autre bout du monde. Mais le monde a changé. Quand des comptes rendus de presse signalent l'horrible développement des événements au Cambodge, lorsque des excès de la politique sud-africaine amènent le racisme à redevenir une base d'analyse politique, l'opinion est chez nous profondément émue. C'est un progrès remarquable dans l'unité des hommes du monde et qui, ici, souhaitera que nous l'ignorions. Notre Convention n'est-elle qu'un contrat commercial ? Non, notre Convention a pour objet de servir l'homme dans son droit au développement, c'est inscrit dans le préambule, aussi dans son droit au respect.

Voilà ce que nous devons donc dire dans la définition des objectifs, voilà ce que la Commission propose et rien d'autre dans la Convention. Nous savons très bien que mettre en place des mécanismes pose des problèmes que, pour ma part, je considère comme insurmontables à l'heure actuelle. Il n'y a pas de possibilités d'établir des mécanismes.

Cela existe d'autant moins que lorsqu'un pays souffre d'un mépris de la dignité de l'homme, les populations doivent être plus que jamais aidées dans leurs besoins alimentaires, dans leurs besoins fondamentaux. Nous ne pensons donc pas que la violation de la dignité humaine doive comporter l'interruption du contrat entre nous.

.../...

Ce n'est pas ce que nous cherchons. Nous ne pensons pas non plus, bien entendu, que cette référence aux droits de l'homme à la dignité doit être unilatérale, mais Messieurs, je ne serai pas surpris, je ne serai pas choqué qu'un jour dans cette Commission paritaire un ACP nous dise que dans tel ou tel pays de la Communauté l'homme n'a pas été traité comme il se doit, le travailleur migrant n'a pas été respecté. Déclarations, échanges de vues, pressions qui en résultent, voilà ce qu'à mon avis, il est normal qu'existe entre nous, compte tenu de la portée de cette Convention. Mais non pas mécanisme, non pas sanction, non pas punition, comme le dit le Ministre du Rwanda, elle serait alors unilatérale, ce n'est pas du tout ce que nous proposons.

En d'autres termes, en ce qui la concerne, la Commission a été très encouragée par le paragraphe 12 de la résolution adoptée à Maseru, c'est à peu près la ligne qu'elle souhaite voir adopter.

Pour terminer, on me permettra de dire à mon ami, M. GUILLABERT, que je ne suis pas d'accord avec votre page 33. L'esprit de Lomé ne s'est pas affadi. Qu'il y ait des difficultés administratives, certes, que nous puissions faire mieux, oui, que nous devions être critiqués, je l'accepte. Mais que l'esprit soit affadi, je ne le crois pas. Nous vivons dans un monde beaucoup plus difficile qu'il y a 3 ou 4 ans et Lomé, si imparfait qu'il soit, demeure dans tous nos pays, un modèle, une provocation très insuffisante, mais une indication dans la bonne direction. J'ai fait depuis septembre 20 visites officielles à des pays ACP, aux Caraïbes, dans toutes les parties de l'Afrique. J'ai trouvé

.../...

bien sûr une Afrique déchirée, troublée, objet de rivalités sanguinaires, plongée dans l'insécurité et en regard ce traité demeure. Ce traité s'adresse à toute l'Afrique. Le Mozambique, qui n'en est pas membre, a envoyé il y a quelques jours une mission officielle à Bruxelles et nous a annoncé officiellement son désir d'être présent à l'ouverture des prochaines négociations. Est-ce que parce que l'esprit de Lomé s'est affadi qu'il est maintenant perceptible même au Mozambique? Lomé demeure. L'Europe, qui a des politiques parfois diverses dans bien des domaines, a une politique unique, quand elle s'adresse à l'Afrique unie. Cette politique s'interdit toute interférence, n'a aucune possibilité d'interférer. Il y a quelques jours, j'étais reçu successivement à Mogadiscio et à Addis Abeba. J'ai compris les problèmes qui se posent de part et d'autre. Mais la politique de l'Europe est d'être présente en dépit des problèmes qui opposent les uns et les autres, dans la permanence et dans la recherche de sécurité.

Par rapport au nord-sud, Lomé est encore plus éclatant, ce nord-sud que nous a-t-il apporté depuis 3 ans ? Une excellente analyse commune et comme seul résultat un milliard de dollars pour les pays les moins avancés du Tiers-Monde qui, promis en 1977, ne seront même pas encore versés en 1980 ! Pendant le même temps, nous n'avons progressé peut-être pas assez bien, mais nous avons progressé. Nous avons ce dialogue, nous avons des méthodes particulières, le Stabex, la coopération industrielle, quand un problème inattendu se pose, nous pouvons intervenir, cela a été l'affaire de la viande bovine, ce sont les besoins soudains dus à la sécheresse, dus à une interruption de fournitures de bourse ou d'expert, c'est la prise de position de ce groupe unanime en face de l'apartheid, voilà ce que nous sommes entre nous, ce dialogue, cet élément de réflexion sur l'avenir, alors que le reste est malheureusement bloqué au niveau mondial et je dis malheureusement car les grands problèmes ne seront pas traités entre région, ne peuvent l'être et doivent l'être qu'au niveau mondial.

.../...

Lomé n'est pas affadi, il est le dialogue. Votre Institution a là un rôle très important à jouer, permettez-moi, comme Européen, de me référer à un développement européen très prochain, l'élection générale pour un Parlement Européen va donner à cette Institution un rôle encore plus important qu'elle ne l'a actuellement. Si de l'autre côté, il est bien compris que c'est la chance pour les forces politiques des ACP de se faire entendre, de dialoguer directement avec les forces politiques européennes, donc d'entrer dans la critique, parfois dans l'opposition, dans la difficulté mais dans la construction du dialogue, je continue à penser que toute notre affaire de Lomé demeure une des promesses pour les rapports entre Tiers-Monde et pays industrialisés et, par conséquent, pour la croissance de part et d'autre.
